

## Vœu du Conseil Municipal en faveur de la lutte contre les déserts médicaux

Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal  
23-0513

Mesdames, Messieurs,

Alors que 1% de la population française, soit 600 000 habitants, vivait dans un désert médical en 2007, nous sommes passés, en 2022, à près de 7 millions d'habitants, soit 11%.

Depuis plusieurs années, nous le constatons, il est de plus en plus difficile d'avoir un rendez-vous avec un médecin généraliste, qu'il s'agisse d'un rendez-vous « en urgence » ou simplement de suivi. Toulouse n'est malheureusement pas épargnée par ces difficultés.

A Toulouse, 42 % des médecins généralistes de Toulouse ont plus de 60 ans.

Actuellement à Toulouse, on compte 450 médecins généralistes pour plus de 500 000 habitants, alors qu'il faudrait en compter au moins 100 de plus pour assurer une meilleure prise en charge des patients.

Actuellement à Toulouse, plus d'un Toulousain sur deux vit déjà dans un désert médical.

Actuellement à Toulouse, moins de 10% des jeunes médecins généralistes, tout juste diplômés, apposent leur plaque dans la ville rose.

Cette absence de médecins généralistes ne fait qu'engorger les services d'urgence toulousains. Le Samu 31 estimait à « 35% le nombre d'appels qui pourraient être traités par la médecine générale » et entre « 30% à 40% le passage aux urgences qui relèvent de la médecine générale ».

Afin de lutter contre les déserts médicaux urbains, la Mairie de Toulouse a pour ambition l'ouverture d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire dans chaque quartier, d'ici 2026.

A ce jour, quinze Maisons de Santé Pluridisciplinaires sont déjà opérationnelles et plusieurs nouvelles MSP verront le jour d'ici 2026.

Néanmoins, La Mairie de Toulouse ne peut, à elle seule, pallier le manque de médecins sur son territoire et lutter contre les déserts médicaux urbains.

Le 6 janvier 2023, le Président de la République a annoncé une série de mesures, faisant une place prépondérante aux territoires ruraux, afin de faciliter l'accès des patients à un médecin généraliste.

Si tel est votre avis, je vous invite, Mesdames, Messieurs, à prendre la délibération suivante :

**Article 1 :** Le Conseil Municipal demande au Gouvernement de porter une attention particulière aux zones les plus touchées par la diminution de médecins généralistes, quelle que soit la nature des territoires concernés (territoires urbains ou ruraux), en les faisant bénéficier en priorité des mesures de soutien mises en œuvre par l'Etat.

**Article 2 :** Le Conseil Municipal demande au Gouvernement de reconnaître aux territoires urbains une autonomie d'action en matière de promotion de la santé et de prévention sur notre territoire.

**Article 3 :** Le Conseil Municipal demande au Gouvernement de renforcer les prérogatives des Conseils Métropolitains ou territoriaux de santé en y associant tout particulièrement l'ordre des médecins départementaux.

**Article 4 :** Le Conseil Municipal demande au Gouvernement de créer une zone urbaine de revitalisation (ZUR) en matière de santé, à l'instar des zones rurales de revitalisation (ZRR), permettant aux médecins qui s'y installeront de bénéficier des avantages fiscaux et des incitations financières déjà présents dans les ZRR.

Délibération du Conseil Municipal

Publiée le : 12/10/2023

reçue à la Préfecture le 05/10/2023

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,**

**Jean-Luc MOUDENC**

## Séance du vendredi 29 septembre 2023

### 39.1 – Vœu du Conseil Municipal en faveur de la lutte contre les déserts médicaux - 23-0513

*Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - -*

134

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville.

- **Présents :** Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Daniel ROUGE, Laurence ARRIBAGE, Jean-Michel LATTES, Sacha BRIAND, Nicole YARDENI, Francis GRASS, Patricia BEZ, Ollivier ARSAC, Annette LAIGNEAU, Jean-Jacques BOLZAN, Marion LALANE-DE LAUBADERE, Emilion ESNAULT, Laurence KATZENMAYER, Pierre TRAUTMANN, Valérie JACQUET-VIOLEAU, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Souhayla MARTY, Djillali LAHIANI, Cécile DUFRAISSE, Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Isabelle FERRER, Maxime BOYER, Jean-Claude DARDELET, Ghislaine DELMOND, Nicole MIQUEL BELAUD, Brigitte MICOULEAU, Jean-Paul BOUCHE, Françoise AMPOULANGE, Thierry SENTOUS, Jean-François PORTARRIEU, Philippe PERRIN, Henri DE LAGOUTINE, Bertrand SERP, Caroline ADOUE BIELSA, Jonhny DUNAL, Marine LEFEVRE, Claire NISON, Samir HAJIJE, Nicolas MISIAK, Christophe ALVES, Julie ESCUDIER, Gaëtan COGNARD, Gnadang OUSMANE, Clément RIQUET, Fella ALLAL, Nadia SOUSSI, Maroua BOUZAIDA SYLLA, Julie PHARAMOND, Nina OCHOA, Michèle BLEUSE, Jamal EL ARCH, Odile MAURIN, Pierre LACAZE, Isabelle HARDY, Maxime LE TEXIER, Hélène CABANES, Caroline HONVAULT, Antoine MAURICE, Aymeric DEHEURLES, Hélène MAGDO, Agathe ROBY, François BRIANÇON, Romain CUJIVES, Vincent GIBERT

- **Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :**

Agnès PLAGNEUX BERTRAND a donné pouvoir à Sacha BRIAND, Christine ESCOULAN a donné pouvoir à Christophe ALVES, François CHOLLET a donné pouvoir à Jean-Michel LATTES, Julienne MUKABUCYANA a donné pouvoir à Claire NISON

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :**

Hélène MAGDO à partir du dossier 5.2.

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir :**

Laurence ARRIBAGE à partir du dossier 5.2 jusqu'au dossier 9.1, Jean-Luc MOUDENC au moment du dossier 17.9, Nicole YARDENI au moment du dossier 17.9, Caroline ADOUE BIELSA au moment du dossier 17.9, Jonhny DUNAL au moment du dossier 17.9, Nina OCHOA au moment du dossier 17.9.

**Secrétaire de séance :** Nina OCHOA.

**Résultat du vote :**

**Adopté à l'unanimité**